

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 53.243 du 15 mai 1995

A.62.078/VI-12.257

En cause : **CARLIER** Arthur,
rue de la Fontaine 30
7850 Enghien,

contre :

**le Secrétariat permanent de recrutement
du Personnel de l'Etat.**

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 30 janvier 1995 par
Arthur CARLIER qui demande l'annulation de la nomination
de Thierry NEYNS en qualité d'imprimeur offset;

Vu la lettre du 21 février 1995 adressée au
Conseil d'Etat par le requérant;

Vu le rapport de M. DEBRA, premier auditeur au
Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 11 avril 1995 fixant l'affaire
à l'audience du 10 mai 1995;

Vu la notification de cette ordonnance et du
rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANSE, conseiller d'Etat;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} DAGNELIE, premier auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 21 février 1995, le requérant fait savoir au Conseil d'Etat qu'il se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 4.000 francs, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique
de la VI^e chambre, le quinze mai 1900 nonante-cinq par :

MM. CLOSSET, président de chambre,
HANOTIAU, conseiller d'Etat,
HANSE, conseiller d'Etat,
M^{me} MALCORPS, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Chr. MALCORPS.

Ch.-L. CLOSSET.